



Réf : F15029.07

Service du développement artistique
et culturel
Direction de la Culture (DC)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02
dc.contact@province-sud.nc

AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT A L'ECRITURE**BULLETIN D'INSCRIPTION****SESSION 2019**

À remplir en majuscules

IDENTITE DE L'AUTEUR

Madame Monsieur

Nom de naissance _____

Nom marital _____

Prénom(s) _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) _____

Lieu de naissance _____ Pays de naissance _____

COORDONNEES DE L'AUTEUR

Point de remise (appt, étage, couloir) _____

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) _____

Voie _____

Boîte postale _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Courriel _____

TITRE DE L'OUVRAGE**CATEGORIE**

Album jeunesse Recueil de nouvelles Roman Pièce de théâtre Slam et Poésie Autre

Direction de la Culture (DC)
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle
Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02
dc.contact@province-sud.nc

JOINDRE IMPERATIVEMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Un bulletin d'inscription** dûment renseigné (à retirer à la direction de la Culture Baie de la Moselle - 6, route des Artifices – 98800 Nouméa / ou sur le site : www.province-sud.nc),
- Une lettre d'intention de l'auteur** précisant ses motivations à se faire accompagner,
- Un contrat d'accompagnement** dûment signé entre le candidat et le ou les intervenant(s) professionnels,
- Un synopsis de l'histoire,**
- Un chapitre rédigé,**
- Un échéancier du projet d'accompagnement,**
- Un budget global** du coût de l'accompagnement ainsi que les devis d'accompagnement afférents,
- Une copie de la pièce d'identité,**
- Un justificatif** attestant de six mois de résidence en province Sud,
- Un relevé d'identité bancaire.**

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne sera pas retenu.

Chaque participant doit déposer le dossier ainsi constitué **le 28 juin 2019 à 16 h** au plus tard,
à la direction de la Culture de la province Sud, Baie de la Moselle - 6, route des Artifices - 98800 Nouméa
Tél. **20 48 00**.

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à _____, le (jj/mm/aaaa) _____

Signature

Entre

Nom du professionnel _____

Adresse N° _____ Rue _____ B.P. _____

Ville _____ Code postal _____

N° de téléphone _____

Ridet _____

Représenté par :

Nom _____

Prénom _____

Et

Nom _____

Prénom _____

Nom d'auteur _____

Adresse N° _____ Rue _____ B.P. _____

Ville _____ Code postal _____

N° de téléphone _____

Ridet _____

PREAMBULE

Dans le cadre d'une aide à l'accompagnement à l'écriture attribuée par la province Sud pour :

(Intitulé du projet d'écriture) _____

(Nom de l'intervenant) _____

propose d'accompagner le travail d'écriture de l'auteur : Nom _____ Prénom _____

Article 1 : L'auteur s'engage à travailler en étroite collaboration avec son accompagnatrice ou accompagnateur *(Nom du professionnel)* _____ et à lui verser le montant alloué aux prestations liées à l'accompagnement de son travail d'écriture.

Article 2 : *(Nom du professionnel)* _____ s'engage à assurer et prodiguer à l'auteur lauréat les prestations afférentes telles que :

- Les conseils et l'accompagnement nécessaires relatifs au travail d'écriture,
 - La relecture et les corrections éventuelles de l'ouvrage,
 - La fourniture des éléments financiers de l'opération (devis, factures, échéancier ...) relatifs à sa prestation,
- ainsi qu'à fournir un bilan moral à la direction de la Culture de la province Sud.

Article 3 : En cas de non respect de ce contrat, les deux parties doivent en informer la province Sud, qui se réserve le droit de réclamer tout ou une partie de l'aide allouée au lauréat.

Fait à Nouméa, le _____

Nom de l'auteur *suivi de la mention « Lu et approuvé »*

Nom _____

Prénom _____

Nom du professionnel

Nom _____

Prénom _____

Signature

Signature

NOTICE AUX CANDIDATS

Une aide à l'accompagnement à l'écriture est mise en place pour permettre aux auteurs de la province Sud de bénéficier d'un accompagnement à l'écriture.

Cette aide se traduit par l'attribution **d'une subvention pouvant aller jusqu'à 300.000 F CFP.**

Le montant de cette aide ne peut dépasser 70 % du montant global du contrat d'engagement entre un professionnel et l'auteur pour un accompagnement à l'écriture.

A QUI S'ADRESSE L'AIDE ?

Cette aide s'adresse aux auteurs ayant rédigé un manuscrit (au minimum un chapitre) et qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement dans une démarche d'échange autour de leurs recherches ou autour de leur écrit.

Cette aide a été conçue pour que l'auteur dispose des meilleurs conseils afin de poursuivre ou de mener à terme ses écrits.

QUELLES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ?

Sont éligibles à cette aide, les candidats résidant en province Sud depuis plus de six mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

L'aide financière, valable un an à compter de la notification à l'intéressé, est versée dans sa totalité au lauréat sous réserve que l'auteur présente l'ensemble des documents requis dans le dossier d'inscription.

Le candidat disposera du montant validé correspondant à 70 % du montant global de l'accompagnement. Cette aide permettra de :

- **rémunérer directement les intervenants (formateurs, chercheurs, ...),**
- **financer des stages et ateliers.**

REGLEMENTATION :

Si le projet ne peut se réaliser dans un délai d'un an, le bénéficiaire doit impérativement informer par courrier la direction de la Culture de la province Sud de ses difficultés, au moins un mois avant le terme et ce, afin de solliciter une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel.

Ce courrier doit être accompagné des justificatifs suivants :

- Une lettre motivant la demande de délai supplémentaire,
- Un calendrier de réalisation réajusté,
- Le budget prévisionnel si modifié.

Sur appréciation de ces éléments, la province Sud se réserve le droit, soit de notifier son accord, soit de demander le remboursement de tout ou partie de l'aide versée.

En cas d'édition ultérieure de l'œuvre ayant bénéficié d'une aide à l'accompagnement à l'écriture, l'auteur est tenu de faire figurer le logotype de la province sud en 4ème de couverture accompagné de la mention "Ouvrage réalisé grâce au soutien de la province Sud".

Direction de la Culture (DC)

Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle
Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02
dc.contact@province-sud.nc

COMMENT OBTENIR L'AIDE ?

Le candidat qui souhaite obtenir cette aide doit soit :

- **consulter la Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie** qui, de par ses missions de service public dans le domaine du Livre et de la Lecture publique, pourra le conseiller et l'orienter dans ses démarches d'accompagnement,
- **ou rencontrer et choisir un ou plusieurs intervenants professionnels** qu'il aura lui-même choisis. Il devra remplir avec l'ensemble de ces intervenants un contrat d'engagement chiffré présentant la nature de l'accompagnement avant le 30 juin 2017 également, date du dépôt du dossier.